

Informations à recueillir auprès des pays en vue de la mise en œuvre de la mutualisation

## **1-Dispositif institutionnel et de gouvernance de l'ETFP**

- a. Document national d'orientation du dispositif ou système national d'ETFP/DC
- b. Document national d'orientation du dispositif ou système national de formation professionnelle

La politique nationale de la formation professionnelle adoptée en juillet 2009 traduite en actions concrètes par le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle Pour l'Emploi

- c. Nombre de ministères assurant la tutelle de l'ETFP/DC

Deux ministères assurent la tutelle de l'ETFP/DC au Mali.

- d. Intitulé du (des) ministère (s) assurant la tutelle de l'ETFP/DC

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Direction Nationale de la Formation Professionnelle)

Le Ministère de l'Education Nationale (Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnelle)

- e. Si plusieurs ministères, préciser pour chacun les domaines ou secteurs de tutelle

Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle à travers la Direction Nationale de la Formation Professionnelle a en charge les formations qualifiantes

Le Ministère de l'Education Nationale à travers la Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnelle s'occupe des formations diplômantes

- f. Intitulé de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge de la formation professionnelle

## La Direction Nationale de la Formation Professionnelle

- g. Organisation de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge de la formation professionnelle

La Direction Nationale de la Formation Professionnelle est créée par la Loi N°02- 071 du 19 décembre 2002.

La Direction Nationale de la Formation Professionnelle comprend :

un Directeur National ;

un Directeur National Adjoint ;

en staff :

un Bureau de l'Accueil, de l'Orientation, de la Communication et de la Documentation ;

un Centre des Statistiques, et de l'Informatique.

En ligne trois divisions :

la Division Etudes et Programmes ;

la Division Normalisation ;

la Division Certification et Validation des Acquis de l'Expérience.

- h. Intitulé de la direction (centrale ou nationale ou générale) ou de la structure en charge de la certification

La Division Certification et Validation des Acquis de l'Expérience.

- i. organisation de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge de la certification

Dans le cadre de la formation professionnelle c'est une division qui gère la certification avec deux sections : la section validation des acquis de l'expérience et la section certificat

- j. Intitulé de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge des établissements et centres de formation professionnelle

La division normalisation a en charge les centres de formation professionnelle

- k. Organisation de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge des établissements et centres de formation professionnelle

Cette division est composée de la section règlementation et la section appui conseil

- l. Intitulé de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge des partenariats avec le monde économique (secteurs économiques formel et informel)

Il n'y a pas de direction spécifique en charge du partenariat. La question est gérée au niveau de la division études et programmes

- m. organisation de la direction (centrale ou nationale ou générale) en charge des partenariats avec le monde économique (secteurs économiques formel et informel)

## **2-Dispositif et données sur l'ingénierie de formation et de certification**

- a. Liste des certifications professionnelles et diplômes délivrés dans le dispositif (préciser pour chacun les conditions et modalités de préparation et d'obtention)
  - i. de la formation professionnelle

La mise en place d'un cadre de certification propre au sous-secteur de la formation professionnelle est en cours. Pour l'instant nous délivrons :

- un Certificat de qualification professionnelle après un test de mise en situation professionnelle et suite à un relevé de compétences
- un Certificat de fin d'apprentissage après un examen de fin d'apprentissage sur le dispositif dual
- Le titre professionnel est délivré à la suite d'une validation des acquis de l'expérience des professionnels

### **Programmes disponibles**

#### **Formation par apprentissage de type dual (DACUM)**

1. Coiffure esthétique
2. Mécanique des engins à deux roues
3. Coupe couture/ stylisme
4. Construction métallique
5. Menuiserie bois
6. Froid / Climatisation
7. Electronique
8. Mécatronique
9. Bijouterie

## 10. Maintenance électronique

### **En cours**

11. Fabrication de matériels agricoles
12. Réparation des équipements électroniques
13. Forge et ferronnerie
14. Pose de staff et plâtre
15. Transformation des produits agroalimentaires

### **Formation modulaire (APC)**

#### • **Artisanat**

1. Maçonnerie
2. Coupe couture
3. Construction métallique
4. Menuiserie bois
5. Cordonnerie
6. Maroquinerie
7. Chaudronnerie
8. Ferronnerie d'art
9. Conduite des engins lourds
10. Pose des pavés de roches
11. Electrification rurale (Photovoltaïque)
12. Mécanique des engins à deux roues
13. Mécatronique
14. Electricité bâtiment
15. Plomberie sanitaire
16. Peinture bâtiment
17. Carrelage
18. Poterie céramique
19. Tissage
20. Teinture

21. Assainissement
22. Tapisserie
23. Vulcanisation et charge batterie
24. Technique de pose des pavés de roche
25. Cuisine restauration

• **Agro - sylvo - pastoral**

1. Maraîchage
2. Pisciculture
3. Apiculture
4. Elevage de porcs
5. Semencier
6. Culture des céréales sèches
7. Elevage des ruminants
8. Restauration cuisine
9. Culture du sésame
10. Culture du soja
11. Riziculture
12. Arboriculture
13. Transformation des fruits et légumes
14. Embouche ovine et bovine
15. Elevage des ruminants
16. Transformation agroalimentaire
17. Aviculture